

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

6 mars 2020

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

Représentés:

Michèle BORFIGA par Colette FABRON, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

Mme Nathalie JACQUOT a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 24 février par courrier à leur domicile et par courrier électronique.

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 20 décembre 2019

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal Individuel 1388 du 09/01/2020 : Avenant 2 au marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 3 : Traitement d'air, piscine – avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE domiciliée à 34130 MUDAISON.

Arrêté Municipal Individuel 1389 du 09/01/2020 : Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de couverture de la piscine d'Auron avec le bureau d'études AQUALOISIRS SAS RAMOS.

Arrêté Municipal Individuel 1390 du 09/01/2020 : Avenant 1 au marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 5 ; Abri piscine, motorisation rotonde, couverture, menuiserie extérieure avec l'entreprise ABRISUD domiciliée 32600 L'ISLE.

Arrêté Municipal Individuel 1393 du 05/01/2020 : Marché de prestations de service pour l'organisation de manifestations protocolaires et festives avec M. Lionel KARAKOZIAN.

Arrêté Municipal Règlementaire 626-2020 du 16/01/2020 : Avenant 1 portant modification des encaissements de la régie de recettes « Accueil »

564/ Prolongation du contrat de Financement avec la Caisse d'Épargne

Un emprunt avait été souscrit pour un montant de 2 955 36373 € auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour assurer le financement provisoire du portage immobilier de l'ensemble foncier dénommé ancien « USBTP » à Auron.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise le Maire à signer un avenant N°7 aux conditions suivantes :

Montant :	2955363.73 €
Périodicité :	Trimestrielle
Durée :	12 mois
Taux Fixe :	1.78%
Frais de dossier :	0.10%
Calcul des intérêts :	30/360

565/ Subvention école d'Auron

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide l'attribution d'une subvention de 37.78 € à l'école d'AURON en remboursement des fournitures scolaires payées par la Directrice sur Internet.

566/ Projet « Tinée explore Mercantour »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de prendre en charge les dépenses du projet « Tinée Explore Mercantour » estimées à 22 500 € HT et sollicite une participation financière du Conseil Départemental.

567/ DSP Gîte le Corborant – Avenant N°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de prolonger la convention de gestion du gîte du Corborant d'une année soit jusqu'au 31 octobre 2021, approuve la modification du statut du gardien en SAS DUPUY LOQUES et l'ouverture du gîte à l'année.

568/ Cabane pastorale de Douans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite la participation financière du Département pour les travaux d'étanchéité de la toiture et le remplacement des panneaux solaires de la cabane pastorale de Douans.

569/ MSP – Acquisition foncière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve l'acquisition du volume 3 issu des parcelles N 762, N 1002, N 227, N 228, N 229 et N 251 de l'ensemble immobilier dénommé « l'Hôpital St Maur » d'une superficie de 621 m², constitué par la division volumétrique dressée par le Cabinet de Géomètres Levier –Castelli le 20 janvier 2020.

570/ Acquisition de la parcelle N 225

Il approuve également, à l'unanimité des membres, l'acquisition de la parcelle privée N 225 d'une superficie de 24 m² sise au village, aux hoirs FULCONIS.

571/ Création de la route forestière de Balme Obscure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite l'aide financière de la Région PACA dans le cadre de la mesure 4.3.3 Desserte forestière du programme de développement rural FEADER 2014-2020 pour le projet de création de la route forestière de Balme Obscure.

572/ Bail emphytéotique résidence « les Peupliers »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve la conclusion d'un bail emphytéotique à l'euro symbolique au profit de la commune pour le lot 12 de la résidence « les Peupliers », propriété de Côte d'Azur Habitat, pour une durée de 20 ans soit jusqu'au 31/12/2039.

573/ Bail emphytéotique avec le conservatoire d'espaces naturels PACA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve la conclusion d'un bail emphytéotique administratif gratuit pour une durée de 99 ans avec le Conservatoire d'espaces naturels PACA sur une surface totale de 5.81 ha répartie sur la cime du Ciavalet et au niveau de Las Donnas sur les parcelles K 0563, K 0307, Q 279 et K 0555, comme suite à l'arrêté préfectoral n°2015.427 du 9 juin 2015 portant dérogation à la destruction et le déplacement d'espèces végétales protégées, dans le cadre du projet de création d'un téléski débrayable et ses aménagements annexes sur la station d'Auron.

ETAT CIVIL

Le Maire,



Colette FABRON